

Aménagement du territoire et environnement : concours GAE

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **60 (1987)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cet ouvrage s'avère particulièrement utile aux praticiens car il a le mérite de faire une synthèse entre différents principes essentiels tirés tant du droit administratif général que du droit fiscal. Enfin, il renseigne sur le dernier état de la jurisprudence.

Pour les responsables cantonaux et communaux

de l'aménagement du territoire ainsi que pour les particuliers touchés par une décision d'assujettissement, l'ouvrage de M. Reitter constitue une véritable mine de renseignements.

P.-S. Cet ouvrage est en vente au secrétariat de l'ASPAN, Schänzlihalde 21, Berne (tél. 031/42 64 44) au prix de 25 fr.

G. Calpini

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ASPAN-SO ET ASPAN CENTRALE DESTINÉES À LA SUISSE ROMANDE

L'ASPAN centrale organise deux cours en Suisse romande.

1. Le 4 mars 1987 à Martigny (Hôtel de Ville), sur le thème: «Modification dans l'affectation des zones/restriction et extension des possibilités de construire/conséquences de ces phénomènes pour les communes et les propriétaires fonciers».
2. Le 28 octobre 1987, à Nyon (Aula de l'établissement de Nyon-près-Marens), sur le thème «Simplification des règlements de construction».

Le jeudi 11 juin 1987, l'ASPAN-SO tiendra son assemblée générale annuelle ordinaire à La Chaux-de-Fonds. L'ASPAN-SO a choisi d'aborder le thème suivant: *Le Corbusier dans l'aménagement du territoire*. Cette manifestation s'intégrera dans l'ensemble des manifestations commémoratives à l'occasion du centenaire de Le Corbusier.

Le Cahier 2/87 sera entièrement consacré à Le Corbusier.

Nous comptons sur votre participation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT – CONCOURS GAE

Le GAE organise un concours à l'occasion du 150^e anniversaire de la SIA

Le Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE) estime que pour marquer son jubilé, la SIA doit pour une fois donner aux jeunes générations une chance réelle de s'exprimer sur l'avenir de notre cadre de vie. Il ouvre donc un concours destiné aussi bien aux étudiants qu'aux praticiens de moins de 30 ans, sur le thème «Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement?».

Ouverture

Quand il s'agit du futur, ce sont des générations d'un certain âge qui décident. Ce ne sont pas les jeunes qui mènent la politique, ni nos entreprises. Mais, pour une fois, cet ordre est renversé. La SIA fête ses 150 ans. Pour cette occasion le GAE, Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement, donne la parole aux jeunes de moins de 30 ans; vous êtes invités à formuler vos idées et visions sur les questions de l'aménagement et de l'environnement de la Suisse dans l'avenir. Les meilleurs travaux seront primés et publiés. Etudiants et collaborateurs, la GAE vous offre la possibilité de lancer vos idées, sans le compromis usuel et pragmatique de notre vie politique.

1. A l'occasion du 150^e anniversaire (en 1987) de la fondation de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, le Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE) organise un concours; les plus jeunes générations sont invitées à formuler leurs réflexions, leurs propres idées et leurs propositions sur le thème: «Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement?»

Quelles seront demain les tâches de l'aménagement du territoire en liaison avec l'environnement; à quelles interactions faut-il s'attendre, à quelles conséquences et à quelles influences? Quels seront les nouveaux apports de cet aménagement?

2. Les travaux seront appréciés par un jury interdisciplinaire. La remise des prix devrait se faire à l'occasion des manifestations qui marqueront le 150^e anniversaire de la SIA. Il est en outre prévu de publier les meilleurs travaux dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Enfin le Groupe spécialisé (GAE) envisage l'organisation d'un colloque auquel les gagnants du concours seraient invités à titre de conférenciers.
3. Sont autorisés à participer au concours tous les jeunes nés en 1958 ou plus tard, qui s'in-

téressent à l'aménagement du territoire, sont en cours de formation professionnelle ou déjà dans la pratique de cette discipline. Les étrangers vivant en Suisse et les Suisses résidant à l'étranger sont également admis.

4. Le jury dispose de FS 10 000.— pour récompenser les gagnants du concours (premier prix: FS 5000.—).
5. Jury:
 - président: Leo Lienert, D^r h.c. ing. forestier SIA, Sarnen,
 - vice-président: Claude Ruedin, planificateur SIA, Männedorf,
 - Hans Boesch, écrivain, Stäfa,
 - Luzius Huber, architecte SIA, aménagiste, Küssnacht,
 - André Jeanneret, ing. rur. SIA, a. aménagiste cantonal, Neuchâtel,
 - Gerhard Kocher, D^r rer. pol., conseiller scientifique, secrétaire de l'Association suisse de prospective, Horgen,
 - Arlette Ortis, architecte SIA, urbaniste, Genève,
 - Alfred Ribi, D^r med. psychiatre FMH, enseignant à l'Institut C. G. Jung, Meilen.
6. Les documents à fournir sont les suivants:
 - les pages nécessaires à la présentation du texte et des éventuels éléments graphiques; un résumé de deux pages A4 au maximum.
 Le mémoire et le format utile des pages doivent correspondre aux directives de la SIA concernant les documentations, notamment au document A4392-5 «Le manuscrit».

Ce document peut être obtenu gratuitement au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, avec adjonction à la demande d'une enveloppe affranchie, format C5, portant l'adresse du destinataire.

7. Les travaux sont à remettre *jusqu'au 30 avril 1987* (timbre postal) à:
Secrétariat général de la SIA
Case postale
8039 Zurich
Concours GAE
Les travaux seront remis sans indication de nom avec une « devise ». Le nom et l'adresse de l'auteur figureront dans une enveloppe fermée jointe à l'envoi et portant la devise.
8. Il ne sera pas répondu aux questions.
9. Les décisions du jury sont définitives. La voie judiciaire est exclue.

ASPAN-SO vient de faire paraître une intéressante brochure sur le thème

INFORMATION ET PARTICIPATION

Elle est en vente au prix de 5 fr.
auprès de M. Debrot, secrétaire ASPAN-SO,
Port-Roulant 1 A, 2003 Neuchâtel,
tél. (038) 24 25 15.

Prix d'urbanisme Gottfried Semper 1987

Concours de la Fondation Geisendorf pour l'architecture

La Fondation pour l'architecture créée par l'architecte défunt Charles Edouard Geisendorf organise, pour la première fois en 1987, le Prix Gottfried Semper, destiné à récompenser des contributions exceptionnelles dans le domaine de l'urbanisme.

Le prix est réservé à des projets d'urbanisme en Suisse, au moins partiellement réalisés, tels qu'ensembles de bâtiments, quartiers d'habitation, aménagements de places ou de rues, restaurations de quartiers, création de centres, insertions de nouvelles constructions dans un tissu urbain existant.

Le concours est ouvert aux architectes et aux urbanistes indépendants ou fonctionnaires ainsi qu'aux groupements de projets domiciliés en Suisse. Le jury peut en outre, au-delà du délai d'inscription, inviter d'autres personnes à présenter une documentation. L'échéance pour la remise de la documentation par les concurrents est fixée au 15 avril 1987.

Le jury du Prix 1987 est composé de MM. Benedikt Huber, prof., arch. FAS/SIA, Zurich; Benedetto Antonini, urbaniste cantonal, Lugano; Klaus Humpert, prof., arch. BDA, Stuttgart; M^{me} Arlette Ortis, arch. SIA, Genève; M. Alfredo Pini, arch. FAS/SIA, Berne.

Le jury dispose d'un montant de 40 000 francs pour l'attribution de deux prix au maximum. Il a en outre la faculté de décerner des mentions honorables. La remise du prix sera publique; les projets primés et distingués feront l'objet d'une publication adéquate.

Les formules de participation peuvent être demandées soit au Secrétariat général de la SIA, Selnaustrasse 16, case postale, 8039 Zurich, soit aux sections régionales des associations professionnelles SIA et FAS.

Bureau du groupe Suisse occidentale:
Simon Kohler, président
Claude Ketterer, vice-président
Pierre Debrot, secrétaire
Jacques Bregnard, trésorier

Port-Roulant 1a
2003 Neuchâtel
Chèques postaux
10-11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN-SO:
Geneviève Calpini, rédactrice responsable
ASPAN, Schänzlihalde 21
3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44

Comité de rédaction:
Michel Jaques, président
Membres: Anne-Marie Betticher,
Jacques Bregnard,
Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis,
Raymond Schaffert

Rédaction « Habitation »:
François-Joseph Z'Graggen,
rédacteur principal
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
Tél. (021) 44 72 31

Administration et publicité:
Imprimeries Populaires, Lausanne
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne
Tél. (021) 20 41 41
Chèques postaux 10-6622